



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 37
2026

Bulletin officiel n° 37 du 1er octobre 2026

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2026/Hebdo37-0>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure

Programme des concours d'admission à l'École normale supérieure – Session 2027

→ Arrêté du 24-08-2026 - NOR : ESR52622768A

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de
l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse-II

→ Arrêté du 30-09-2026 - NOR : ESR52625020A

Informations générales

Vacance de poste

Directrice ou directeur de l'Insa Rennes

→ Avis - NOR : ESR52624116V

Vacance de poste

Directrice générale ou directeur général de l'Institut national polytechnique de

École normale supérieure

Programme des concours d'admission à l'École normale supérieure – Session 2027

NOR : ESRS2622768A

→ Arrêté du 24-8-2026

MESRE – DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2013-1140 ; arrêté du 9-9-2004, notamment article 2 ; arrêté du 9-8-2024 modifié

Le programme des concours d'admission à l'École normale supérieure pour la session 2027 arrête la liste des thèmes et/ou œuvres obligatoires pour les épreuves écrites d'admissibilité et orales et pratiques d'admission organisées au titre de cette session.

Nomination

Directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse-II

NOR : ESRS2625020A

→ Arrêté du 30-9-2026

MESRE – DGESIP A1-3 – MEN

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 30 septembre 2026, Madame Françoise Gilbert, professeure des universités, est nommée en qualité de directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse-II.

Vacance de poste

Directrice ou directeur de l'Insa Rennes

NOR : ESR2624116V

→ Avis

MESRE – DGESIP B1-1

Les fonctions de directrice ou de directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes sont déclarées vacantes au 23 mars 2027.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment :

- un *curriculum vitae* ;
- une notice des titres et travaux ;
- une déclaration d'intention ;
- une note d'orientation stratégique (10 pages maximum) exposant la vision du candidat ou de la candidate pour l'Insa Rennes,

devront être transmis, **dans un délai de 4 semaines** à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche (au plus tard à 18 h 00, heure de Paris, le dernier jour de la période de candidature), à la directrice générale des services de l'Insa Rennes, **obligatoirement par voie électronique** à l'adresse suivante : candidatures.direction@insa-rennes.fr

S'ils le souhaitent, les candidates et candidats peuvent doubler la transmission électronique d'un envoi papier à Madame la directrice générale des services de l'Insa Rennes, 20 avenue des Buttes de Coësmes, CS 70839, 35708 Rennes Cedex 7.

Dans ce même délai, les candidats et candidates doivent adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace **exclusivement** par courrier électronique à contrat@enseignementsup.gouv.fr.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue aux articles L. 122-2 et suivants du Code général de la fonction publique. Cette déclaration sera demandée au candidat ou à la candidate retenu par le conseil d'administration.

Les candidats et candidates peuvent prendre connaissance des informations relatives à l'Institut, à son environnement et aux fonctions de directeur sur le

site : <https://www.insa-rennes.fr/renouvellement-nomination-directeur-directrice-insa-rennes.html>.

Les questions relatives à la procédure de sélection (constitution du dossier de candidature, calendrier, modalités administratives de dépôt) peuvent être adressées par courriel exclusivement à l'adresse suivante : candidatures.direction@insa-rennes.fr.

Vacance de poste

Directrice générale ou directeur général de l'Institut national polytechnique de Bretagne (Bretagne INP)

NOR : ESR2624771V

→ Avis

MESRE – DGESIP B1-1

Les fonctions de directeur général ou de directrice générale de l'Institut national polytechnique de Bretagne (Bretagne INP) sont déclarées vacantes à compter du 1^{er} septembre 2026.

Créé le 1^{er} mars 2025, Bretagne INP, établissement-composante de l'EPE Université de Brest, regroupe trois écoles et institut internes : l'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB), l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique (ESIAB) et l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Brest ainsi que La Prépa des INP Quimper.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur général est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'administration de l'établissement et après avis du président de l'EPE Université de Brest, pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant un *curriculum vitae*, une lettre de motivation et une présentation de leur projet stratégique pour l'établissement, devront être adressés par les candidates et candidats dans un délai de quatre semaines à compter de la date de publication de cet avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche par courriel à l'adresse suivante : dgs@enib.fr. Un accusé de réception leur sera adressé.

Dans ce même délai, les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, par courrier électronique à l'adresse : contrat@enseignementsup.gouv.fr.

Des informations relatives au poste à pourvoir ainsi que sur l'établissement sont disponibles sur le site Internet de l'institut : <https://bretagne-inp.fr/>.